



St-Jérôme, le 5 février 2017

Votre syndicat vient de régler un autre vieux dossier, datant de 2013, qui touche les travailleuses et travailleurs du défunt CSSS des Sommets. À ce moment l'employeur a mis en place un programme de récompenses, à la style Air Miles. À l'interne, le programme était connu sous le terme projet Commodus.

En échange d'une mise en disponibilité accrue et d'une offre de temps supplémentaire, l'employeur offrait des « air miles ». L'objectif du programme était de réduire l'utilisation de la main d'œuvre indépendante ainsi que de procéder à la rétention et l'attraction du personnel.

Les points étaient échangeables auprès d'un fournisseur externe. Par exemple, faire 4 temps supplémentaires donnait droit à 4 points, accepter un quart supplémentaire 5 points et ainsi de suite. Les points étaient payés selon une politique émise par l'entreprise externe. 20 points contre une passe au cinéma, 50 points contre une passe de ski, 80 points pour une journée au spa, etc.

En 2014 la compagnie de points a fait faillite. L'employeur se dégageait ainsi de ses responsabilités et l'ensemble des points accumulés par les salariés fut mis aux poubelles, et ce malgré les efforts demandés aux travailleuses et travailleurs.

La CSN est la seule organisation à avoir déposé un grief dans ce dossier.

C'est avec fierté que nous vous annonçons que les travailleuses et travailleurs lésés de l'ancien CSSS des Sommets, membres de la CSN, auront droit à une compensation financière, d'environ 30 000\$, pour procéder au remboursement des points.

Pour en savoir plus sur le projet, nous vous invitons à consulter cet article de journal : <https://www.lesoleil.com/affaires/commodus-des-points-de-qualite-ee3cddade4843105ddb2316daffdf808>

Nancy Gauthier, vice-présidente aux griefs.

Suivez-nous sur Facebook et sur notre site web au www.csn-lsss.ca

